

Département des Hautes-Alpes



Commune de Châteauroux-Les-Alpes

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2018

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2019

Le Maire
Jean Marie BARRAL

PLU initial approuvé : le 8 juin 2007

Janvier 2019



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 impasse du muséum
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

Auteur : DD / CK / AK

4.2.3. Plans des secteurs

Zonage

-  Ua : centre ancien
-  Ub : extension urbaine
-  Ubanc : extension urbaine - secteur en assainissement non collectif
-  Us : équipements sportifs
-  Utc : camping
-  AU : zone à urbaniser
-  Aa : agricole classique
-  As : agricole inconstructible sauf pour les serres démontables
-  Ai : agricole inconstructible, identitaire agricole, environnement et paysager
-  Ae : STECAL* où préexistait avant le PLU des activités économiques
-  Acv : STECAL* où préexistait un centre de vacances
-  Aalpage : secteurs d'alpage
-  Avigne : secteurs de vigne
-  Nn : zone naturelle
-  Ntc : STECAL* camping
-  Ntcv : STECAL* où préexistait avant le PLU un centre de vacances

Patrimoine

-  Périmètre de 500 des bâtiments de France
-  Petit patrimoine identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
-  Site identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Prescriptions d'urbanisme

-  Emplacements réservés
-  Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Terrains cultivés identifié au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

-  Bâtiment en zone agricole et naturelle autorisé à changer de destination

Légende



















